

# Objectif 13 Préserver la spécificité du patrimoine bâti

## Objectif 13 Préserver la spécificité du patrimoine bâti

Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

"-Diffuse de l'information sur les possibilités de prises en charges et d'aides à la rénovation

-Faire connaître et contribue à faire adopter le cahier des charges des bonnes pratiques de rénovation. "

page 61

Référence ID de l'article : #1268

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-08-13 10:52